Université de Toulouse

Faculté des sciences du sport et du mouvement humain
Université de Toulouse

PÉRIODE D'ACCRÉDITATION : 2022 / 2026

UNIVERSITE DE TOULOUSE

SYLLABUS LICENCE

Mention STAPS : éducation et motricité

L3 STAPS Education et motricité

http://www.f2smhstaps.ups-tlse.fr/
https://moodle.univ-tlse3.fr/course/view.php?id=4852

2026 / 2027

10 NOVEMBRE 2026

SOMMAIRE

SCHÉMA MENTION 3

SCHÉMA ARTICULATION LICENCE MASTER 4

PRÉSENTATION 5

PRÉSENTATION DE LA MENTION ET DU PARCOURS 5

Mention STAPS : éducation et motricité 5

Compétences de la mention 5

Parcours 5

PRÉSENTATION DE L'ANNÉE DE L3 STAPS Education et motricité 5

Aménagements des études : 6

RUBRIQUE CONTACTS 7

CONTACTS PARCOURS 7

CONTACTS MENTION 7

LISTE DES UE 9

GLOSSAIRE 10

TERMES GÉNÉRAUX 10

TERMES ASSOCIÉS AUX DIPLOMES 10

TERMES ASSOCIÉS AUX ENSEIGNEMENTS 11

SCHÉMA MENTION

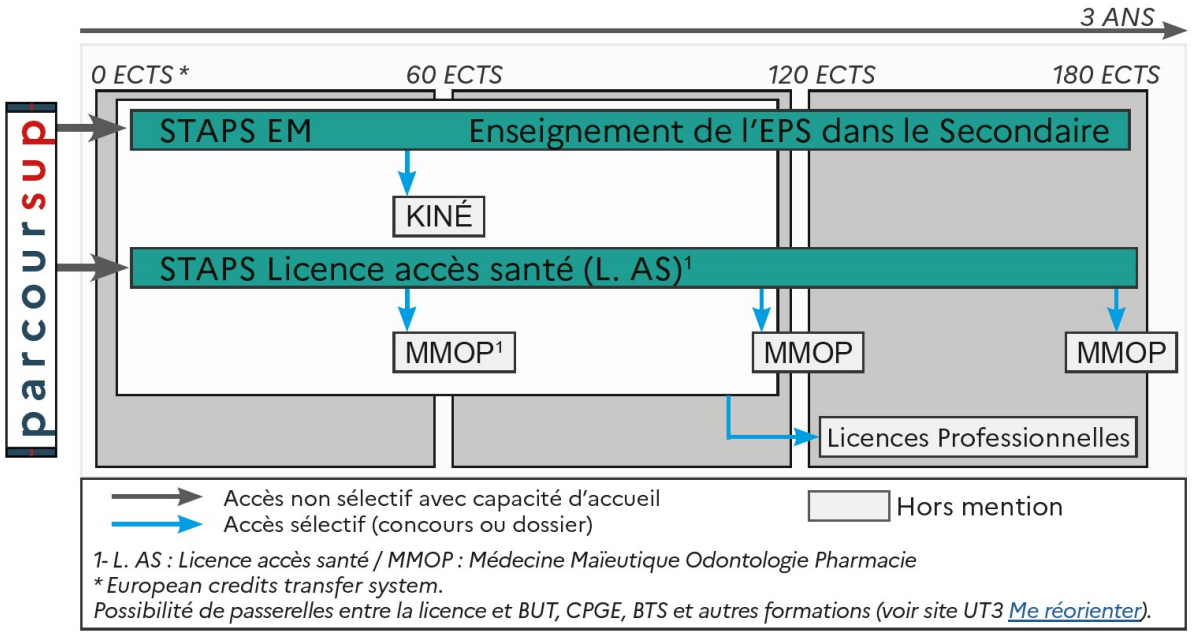

SCHÉMA ARTICULATION LICENCE MASTER

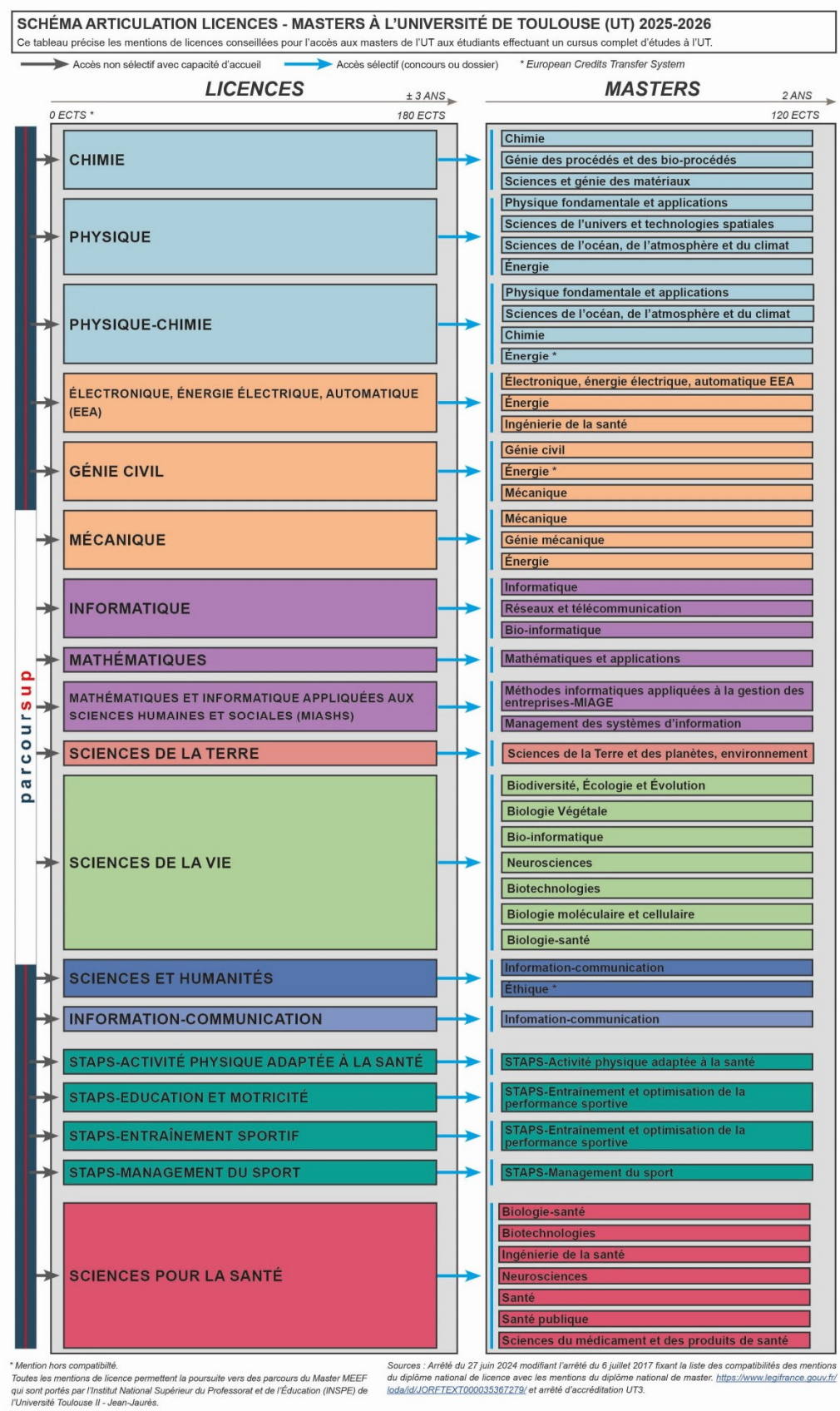

PRÉSENTATION DE LA MENTION ET DU PARCOURS

MENTION STAPS : ÉDUCATION ET MOTRICITÉ

Parcours de la licence Éducation et motricité forme des professionnels ayant des compétences polyvalentes dans le domaine de l'enseignement des activités physiques, sportives et d'expression, afin qu'ils soient capables de concevoir et d'enseigner la pratique de ces activités en assurant la sécurité des pratiquants dans tout établissement ou structure à vocation éducative.

COMPÉTENCES DE LA MENTION

Trois domaines de compétences sont poursuivis :

1. Dresser un diagnostic et concevoir

Connaitre et choisir les pratiques physiques sportives et d'expression afin d'établir un projet d'intervention cohérent au regard des objectifs visés

2. Mettre en œuvre et animer la pratique des APSA

Conduire les séances et choisir les contenus d'enseignement / d'apprentissage / d'entrainement, en s'adaptant aux différentes situations rencontrées, aux niveaux de pratique et aux motivations des publics concernés

3. Evaluer les résultats atteints en fonction des objectifs

Comprendre les enjeux de la pratique sportive

Connaitre la spécificité des pratiquants et maîtriser les éléments nécessaires au sein des champs scientifiques susceptibles d'être mobilisés (sciences de la vie ; sciences humaines et sociales, sciences de l'intervention).

PARCOURS

Le parcours de Licence Éducation et motricité vise au développement de compétences professionnelles liées à l'intervention en EPS en milieu scolaire.

Il a pour objectif principal de former des étudiants se destinant à l'enseignement des activités physiques, sportives et d'expression en milieux éducatifs, dans un cadre scolaire ou associatif.

La formation délivrée cherche à doter les futurs intervenants de connaissances et compétences leur permettant de concevoir et conduire des séances collectives d'apprentissage prenant appui sur la pratique des activités physiques, sportives et d'expression, et d'en évaluer les effets.

Dans le détail le parcours vise à :

- Analyser une situation relative à l'activité physique/ou et sportive (personne, structure, événement)
- Construire des projets ou programmes visant la transformation d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive (personne, structure, événement)
- Encadrer une séance collective d'activité physique et/ou sportive pour tout public

PRÉSENTATION DE L'ANNÉE DE L3 STAPS EDUCATION ET MOTRICITÉ

La formation délivrée sur les deux dernières années de licence STAPS, articule six axes de formation

1. Le développement de compétences pré-professionelles associées principalement à l'intervention en milieu scolaire
2. Le développement de compétences didactiques liées à l'enseignement des activités physiques et sportives
3. Le développement de compétences dans l'analyse de l'enseignement et la production d'écrits réflexifs sur le métier d'enseignant.
4. Le développement de compétences dans l'analyse historique et politique de l'enseignement de l'EPS

5. L’initiation au travail de recherche scientifique universitaire
6. La pratique d’une langue vivante

AMÉNAGEMENTS DES ÉTUDES :

Des aménagements sont envisageables en fonction du statut des étudiants (SHN, DA, VAE, VA85)

CONTACTS PARCOURS

RESPONSABLE L3 STAPS EDUCATION ET MOTRICITÉ

TRIBET Hervé
Email : herve.tribet@univ-tlse3.fr

SECRÉTAIRE PÉDAGOGIQUE

BELLEGUEULLE Lucas
Email : lucas.bellegueulle@univ-tlse3.fr

MAUREL Margaux
Email : margaux.maurel@univ-tlse3.fr

CONTACTS MENTION

RESPONSABLE DE MENTION STAPS : ÉDUCATION ET MOTRICITÉ

CARPENTIER Florence
Email : florence.carpentier@utoulouse.fr

LISTE DES UE

GLOSSAIRE

TERMES GÉNÉRAUX

SYLLABUS

Dans l'enseignement supérieur, un syllabus est la présentation générale d'un cours ou d'une formation. Il inclut : objectifs, programme de formation, description des UE, prérequis, modalités d'évaluation, informations pratiques, etc.

DÉPARTEMENT

Les départements d'enseignement sont des structures d'animation pédagogique internes aux composantes (ou facultés) qui regroupent les enseignantes et enseignants intervenant dans une ou plusieurs mentions.

UE : UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

Un semestre est découpé en unités d'enseignement qui peuvent être obligatoires, à choix ou facultatives. Une UE représente un ensemble cohérent d'enseignements auquel sont associés des ECTS.

UE OBLIGATOIRE / UE FACULTATIVE

L'UE obligatoire fait référence à un enseignement qui doit être validé dans le cadre du contrat pédagogique. L'UE facultative vient en supplément des 60 ECTS de l'année. Elle est valorisée dans le supplément au diplôme. L'accumulation de crédits affectés à des UE facultatives ne contribue pas à la validation de semestres ni à la délivrance d'un diplôme.

ECTS : EUROPEAN CREDITS TRANSFER SYSTEM

Les ECTS constituent l'unité de mesure commune des formations universitaires de licence et de master dans l'espace européen. Chaque UE obtenue est ainsi affectée d'un certain nombre d'ECTS (en général 30 par semestre d'enseignement, 60 par an). Le nombre d'ECTS varie en fonction de la charge globale de travail (CM, TD, TP, etc.) y compris le travail personnel. Le système des ECTS vise à faciliter la mobilité et la reconnaissance des diplômes en Europe.

TERMES ASSOCIÉS AUX DIPLOMES

Les diplômes sont déclinés en domaines, mentions et parcours.

DOMAINE

Le domaine correspond à un ensemble de formations relevant d'un champ disciplinaire ou professionnel commun. La plupart des formations de l'UT3 relèvent du domaine « Sciences, Technologies, Santé ».

MENTION

La mention correspond à un champ disciplinaire. Il s'agit du niveau principal de référence pour la définition des diplômes nationaux. La mention comprend, en général, plusieurs parcours.

PARCOURS

Le parcours constitue une spécialisation particulière d'un champ disciplinaire choisie par l'étudiant·e au cours de son cursus.

LICENCE CLASSIQUE

La licence classique est structurée en six semestres et permet de valider 180 crédits ECTS. Les UE peuvent être obligatoires, à choix ou facultatives. Le nombre d'ECTS d'une UE est fixé sur la base de 30 ECTS pour l'ensemble des UE obligatoires et à choix d'un semestre.

LICENCE FLEXIBLE

À la rentrée 2022, l'université Toulouse III - Paul Sabatier met en place une licence flexible. Le principe est d'offrir une progression "à la carte" grâce au choix d'unités d'enseignement (UE). Il s'agit donc d'un parcours de formation personnalisable et flexible dans la durée. La progression de l'étudiant·e dépend de son niveau de départ et de son rythme personnel. L'inscription à une UE ne peut être faite qu'à condition d'avoir validé les UE pré-requises. Le choix de l'itinéraire de la licence flexible se fait en concertation étroite avec une direction des études (DE) et dépend de la formation antérieure, des orientations scientifiques et du projet professionnel de l'étudiant·e. L'obtention du diplôme est soumise à la validation de 180 crédits ECTS.

DIRECTION DES ÉTUDES ET ENSEIGNANT·E RÉFÉRENT·E

La direction des études (DE) est constituée d'enseignantes et d'enseignants référents, d'une directrice ou d'un directeur des études et d'un secrétariat pédagogique. Elle organise le projet de formation de l'étudiant·e en proposant une individualisation de son parcours pouvant conduire à des aménagements. Elle est le lien entre l'étudiant·e, l'équipe pédagogique et l'administration.

TERMES ASSOCIÉS AUX ENSEIGNEMENTS

CM : COURS MAGISTRAL(AUX)

Cours dispensé en général devant un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants (par exemple, une promotion entière), dans de grandes salles ou des amphithéâtres. Ce qui caractérise également le cours magistral est qu'il est le fait d'une enseignante ou d'un enseignant qui en définit les structures et les modalités. Même si ses contenus font l'objet de concertations avec l'équipe pédagogique, chaque cours magistral porte donc la marque de la personne qui le crée et le dispense.

TD : TRAVAUX DIRIGÉS

Ce sont des séances de travail en groupes restreints (de 25 à 40 étudiantes et étudiants selon les composantes), animées par des enseignantes et enseignants. Les TD illustrent les cours magistraux et permettent d'approfondir les éléments apportés par ces derniers.

TP : TRAVAUX PRATIQUES

Méthode d'enseignement permettant de mettre en pratique les connaissances théoriques acquises durant les CM et les TD. Généralement, cette mise en pratique se réalise au travers d'expérimentations et les groupes de TP sont constitués de 16 à 20 étudiantes et étudiants. Certains travaux pratiques peuvent être partiellement encadrés ou peuvent ne pas être encadrés du tout. A contrario, certains TP, du fait de leur dangerosité, sont très encadrés (jusqu'à une enseignante ou un enseignant pour quatre étudiantes et étudiants).

PROJET OU BUREAU D'ÉTUDE

Le projet est une mise en pratique en autonomie ou en semi-autonomie des connaissances acquises. Il permet de vérifier l'acquisition de compétences.

TERRAIN

Le terrain est une mise en pratique encadrée des connaissances acquises en dehors de l'université.

STAGE

Le stage est une mise en pratique encadrée des connaissances acquises dans une entreprise ou un laboratoire de recherche. Il fait l'objet d'une législation très précise impliquant, en particulier, la nécessité d'une convention pour chaque stagiaire entre la structure d'accueil et l'université.

SESSIONS D'ÉVALUATION

Il existe deux sessions d'évaluation : la session initiale et la seconde session (anciennement appelée "session de rattrapage", constituant une seconde chance). La session initiale peut être constituée d'examens partiels et terminaux ou de l'ensemble des épreuves de contrôle continu et d'un examen terminal. Les modalités de la seconde session peuvent être légèrement différentes selon les formations.

SILLON

Un sillon est un bloc de trois créneaux de deux heures d'enseignement. Chaque UE est généralement affectée à un sillon. Sauf cas particuliers, les UE positionnées dans un même sillon ont donc des emplois du temps incompatibles.


Université
de Toulouse